

*Interpellation présentée par la députée:
Mme Sylvia Leuenberger*

*Date de dépôt : 21 février 2008
Messagerie*

Interpellation urgente écrite

Pics de pollution : quelles mesures urgentes possibles ?

Nous trouvons inadmissible que le canton recommande aux personnes sensibles de rester chez elles, lorsque des pics de pollution des particules fines sont atteints à Genève.

Il faut ouvrir les yeux, la pollution ne va pas aller en diminuant et la solution de ne plus sortir de chez soi n'est juste pas envisageable à long terme. De plus cela fait des semaines que nous sommes sous une épaisse masse d'air stagnant qui retient les polluants à proximité du sol.

Il est nécessaire de prendre des mesures ponctuelles de diminution du trafic ou au minimum d'obliger les conducteurs à réduire leur vitesse. Les départements français limitrophes ont exigé la réduction de la vitesse.

Le Conseil d'Etat a déjà un plan de mesures : le règlement relatif à la restriction temporaire de la circulation motorisée en cas de pollution de l'air, H 1 05.04, mais dont les limites des taux supérieurs pour intervenir sont très élevées et empêchent ainsi d'agir alors que la pollution atmosphérique est déjà malsaine pour la santé de la population.

Ces mesures ne solutionnent pas tout, mais devraient avoir un **but pédagogique**. De plus, elles concernent tout le monde. Il ne suffit pas de payer pour y échapper.

Il est bien évident que, parallèlement, des mesures sur le long terme sont indispensables comme le transfert modal, le fort encouragement à la mobilité douce, l'obligation des filtres à particules, la mise en place d'un système de macarons, etc.

Aussi la question est la suivante :

Quels types de mesures, qui ne seraient pas en contradiction avec le droit supérieur, le canton pourrait-il mettre rapidement en place lorsque la pollution, notamment des particules fines et de l'ozone en été, est au-delà des limites de l'Opair pendant plusieurs jours ?

Ceci afin de ne pas demander aux gens de rester chez eux et de bien mettre en évidence les dangers liés à un trafic routier polluant excessif.